



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Nombre de Conseillers :
en exercice : 13

Présents : 9
Votants : 12

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit janvier, à dix-neuf heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Nicolas DUPERRET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2017.

Conseillers présents : Elisabeth BOYMOND, Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER, Fleur DE NEVE, Nicolas DUPERRET, Richard PETTITT, Dominique ROULLET, Nicolas GUINAND, Richard PETTITT.

Conseillers excusés Laurent DUPAIN, donne pouvoir à Nicolas DUPERRET ; Claude GERNIGON, donne pouvoir à François VULLIET ; Corinne FAVRE, donne pouvoir à Dominique ROULLET,

Conseillers absents : Denis GENOUD,

Monsieur le Maire explique qu'il faudrait ajouter à l'ordre du jour une subvention exceptionnelle à la Présillienne. En effet la Présillienne a offert aux aînés, à l'occasion du repas organisés par le CCAS, une animation qui a été très appréciés par les anciens du village.

Monsieur le Maire propose donc que la Commune remercie la participation de la présillienne par une subvention exceptionnelle.

A l'unanimité le Conseil accepte d'intégrer ce point à l'ordre du jour.

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 14 décembre 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Budget principal : autorisation d'ouvertures de crédits d'investissement – Délibération

M. le Maire explique que, comme souvent en début d'année, et en attendant de voter le budget, il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'investissement sur l'exercice 2018 permettant d'honorer les factures de début d'année. Pour mémoire, le plafond de dépenses à ne pas dépasser pendant cette période s'élève au quart des crédits ouverts (hors dette) en section d'investissement au budget précédent.

Crédits ouvrables sur l'exercice 2018 : $1\,478\,828.65/4 = 369\,707.16\text{€}$

Crédit déjà ouvert sur l'exercice 2018 : 0€

Crédits ouvrables restants sur l'exercice 2018 : $369\,707.16\text{€} - 0\text{€} = 369\,707.16\text{€}$

Les crédits à ouvrir sont les suivants :

COMPTE	TIERS	OBJET	MONTANT T.T.C
202	Le Dauphine	Elaboration des documents d'urbanismes	434.40€
202	Le messager	Elaboration des documents d'urbanismes	389.75€

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DECIDE, l'ouverture des crédits tel que présenté ci-dessus

3/ Détermination de l'avenir du bâtiment de l'ancienne école du Petit-châble. - débat

Madame ROULLET explique qu'à l'occasion de l'hiver un travailleur français a été accueilli dans l'appartement d'urgence. Ce point illustre la difficulté pour les travailleurs français avec des petits salaires pour trouver à se loger.

Monsieur DUPAIN à rencontrer des représentant du groupe Bocuse, qui ont construit à Lyon un immeuble qui est en partie un hôtel et qui permet de loger des employés du groupe. Ces personnes sont éventuellement intéressées par un partenariat pour réaliser un petit immeuble pour loger des salariés français.

Pour ce faire il serait intéressant d'intégrer dans un projet de ce type de programme des logements adaptés aux seniors. L'idée serait de s'inspirer d'expériences nordique ou des personnes de générations différentes cohabitent.

L'idée serait d'une structure plus légère. Comme une MARPA ou l'idée est d'une pièce commune avec des chambres individuelles pour chaque résident.

Puisque le bâtiment de récréa est appelé à tomber en ruine l'idée serait de récupérer le foncier pour en faire quelque chose.

Madame Boymond rappelle que le groupe Bocuse n'a que l'intérêt de son groupe à l'esprit et n'aurait pas cette volonté de "service public" qui doit motiver notre action.

Madame ROULLET rappelle que des investissements de ce type sont très lourds et qu'il sera sans doute nécessaire de trouver un investisseur privé qui devra naturellement rentrer dans ses comptes, *mais que le prérequis à toute collaboration sera de parvenir à un accord de type "gagnant/gagnant"*.

Monsieur GUINAND interpelle le Conseil sur le fait qu'il ne faut pas nécessairement chercher un partenaire privé et qu'il faut que la Mairie se garde la possibilité de gérer lui-même ce foncier, Qu'il s'agisse de démolir le bâtiment ou de le restaurer.

Monsieur le Maire propose qu'un groupe de travail soit constitué pour réfléchir et travailler sur ce projet.

Mesdames et Messieurs, Nicolas GUINAND, Fleur DE NEVE, Dominique ROULLET et Elisabeth BOYMOND se proposent de participer à ce groupe.

Un point sera réalisé à l'occasion du Conseil de Juin.

4/ Renouveaulement de la convention de la police pluri-communale

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à un Conseil ultérieur. En effet malgré plusieurs demandes, les services de la Police Municipale n'ont pas renvoyé les éléments de bilan de l'année écoulée.

A l'unanimité le Conseil accepte de reporter ce point au Conseil de Février.

5/ Compte-rendu des commissions communales

- **Travaux**

La salle des fêtes a été restauré notamment le plafond qui est désormais neuf. Les services techniques ont accompli un très bon travail et ont permis de belles économies.

- **Urbanisme**

L'enquête publique se poursuit avec une permanence de Madame le commissaire enquêteur samedi de 09h à 12h00 et une dernière le vendredi 02 février de 14h00 à 17h00.

- **Divers :**

Le recensement a commencé et se poursuit jusqu'au 17 février inclus. Monsieur le Maire rappelle à cette occasion l'importance de cette opération et invite les élus à faire le meilleur accueil aux deux agents recenseurs recrutés à cette occasion.

- **Social :**

Le repas des aînés c'est très bien passé avec 76 aîné inscrit pour 90 repas en incluant les musiciens et les élus en charge du service. Les retours des participants sont très positifs avec des remerciements nombreux et des cartes très élogieuses.

6/ Question diverses

Monsieur GUINAND souhaite porter la question de la mise en place d'un transport scolaire par la Commune.

Madame DE NEVE informe le Conseil que le SIVU est depuis longtemps saisi de cette question mais que les coûts sont très élevés.

Monsieur GUINAND souhaite interpeller le Conseil sur les difficultés générés par les accès au SIVU lors des heures de rentrée et de sortie de classe. En mettant en place un service de

transport scolaire la Commune aiderai à désengorger en partie l'accès au SIVU qui est limité en place de stationnement.

Monsieur le Maire rappelle que le comportement de certains parents qui se garent n'importe ou est en grande partie responsable des difficultés du SIVU lors des heures de pointes.

Madame Boymond confirme et rappelle qu'il est possible de stationner aux abords du terrain de foot très facilement et que celui-ci n'est qu'à quelques dizaines de mètres du SIVU.

Monsieur le Maire propose néanmoins que des devis soit demandé concernant la location ponctuelle d'un minibus afin de vérifier la faisabilité budgétaire d'une telle entreprise.

Madame Boymond tient à interpeller le Conseil sur le carrefour du Petit Chable qui n'est pas satisfaisant.

En effet, à son sens, l'expérience des stop ne permet pas de résoudre les difficultés de circulation et entraîne une gêne particulière pour les riverains du carrefour. En effet ceux-ci doivent supporter les arrêts et démarrages des véhicules juste sous leurs fenêtres.

Madame Boymond propose qu'en lieu et place de stops, le carrefour soit régi par la seule règle de la priorité à droite.

Monsieur le Maire rappelle que les stops constituent une expérimentation et qu'il faut encore collecter les retours des radars pédagogiques pour vérifier l'efficacité du dispositif actuel.

7/ Vote d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de la Présillienne.

En accord avec ce qu'a décidé le Conseil, Monsieur le Maire propose de voter une délibération exceptionnelle au bénéfice de l'association de la Présillienne, pour le soutien apporté à l'organisation du repas des aînés.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 350.00€.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

Accorde, une subvention de 350.00€ au bénéfice de l'association "La Présillienne".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire,
Nicolas DUPERRET